

Une femme écope pour ivresse au volant malgré son travail

SUDBURY (PC) — En Ontario, une jeune femme de 23 ans a été condamnée pour ivresse au volant, même si elle soutenait que la consommation d'alcool faisait partie de son travail de représentante pour une compagnie de bière bien connue.

Lisa Mitchell, de Sudbury, a été arrêtée le 27 janvier dernier, après avoir heurté un poteau de transport d'électricité.

Elle allait alors conduire des gens chez eux après une longue fête bien arrosée pour célébrer la présentation du Super Bowl, la finale du football professionnel américain.

Pas de taxi payé en fin de soirée

Au juge, Mme Mitchell a expliqué que même si son travail impliquait une forte consommation de bière toute la soirée, son employeur, la Brasserie Labatt, a refusé de lui fournir les services d'une voiture-taxi à la fin de la soirée.

Elle s'est aussi plainte d'avoir été congédiée après qu'une accusation d'ivresse au volant ait été portée contre elle.

L'étudiante en deuxième année d'université a été condamnée à 600 \$ d'amende et à une suspension de son permis de conduire pendant un an.